# « Faire une bonne et fidèle servante » au Canada sous le régime français

#### ARNAUD BESSIÈRE\*

Que nous apprennent les recensements nominatifs et les contrats d'engagement de la colonie à propos des servantes au Canada sous le régime français? Le présent article brosse le portrait de cette catégorie de domestiques, analyse leurs conditions d'embauche, examine leur milieu de travail et leur situation au terme de leur service. Il nous met en présence d'une domesticité locale, juvénile, voire enfantine, œuvrant surtout en milieu urbain au service de privilégiés. Manifestation tangible d'une société hiérarchisée, ces servantes sont majoritairement des jeunes filles célibataires aux origines modestes. Placées chez un maître par leurs parents, généralement pour de courtes périodes, et en échange, parfois, d'un salaire, elles sont affectées principalement aux tâches ménagères. Le service domestique constitue ainsi pour elles une période de transition ou d'apprentissage avant le mariage qui, toutefois, intervient souvent bien après la fin de leur contrat. Leurs obligations et devoirs se distinguent peu de ceux des apprentis et des domestiques en général. Finalement, la domesticité féminine relève aussi bien de la location d'une main-d'œuvre bon marché que de l'exercice d'une « charité » toute relative, mais au moins temporaire.

What do colonial nominal censuses and employment contracts for female servants in Canada during the French regime teach us? The article provides a portrait of this category of domestics, analyzes their employment conditions, and examines their workplace and their situation at the end of their contract. It uncovers a body of local domestics composed of youth or even children working mainly for the privileged in urban areas. A tangible sign of a hierarchical society, most of these servants were young, single girls from humble origins. The girls, placed by their parents with a master, usually for short periods of time, sometimes in exchange for wages, were primarily assigned to household chores. Domestic service thus consisted of a transition or learning period before marriage, which nevertheless

Arnaud Bessière est professeur adjoint au département d'histoire de l'Université Laurentienne à Sudbury et spécialiste de l'histoire de la Nouvelle-France. Il est chercheur associé au Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIÉQ) ainsi qu'à l'institut Wilson en histoire canadienne à l'Université McMaster. Il poursuit actuellement ses recherches sur la main-d'œuvre domestique au Canada sous le régime français, et plus particulièrement sur le travail des femmes et des enfants. La recherche à la base de cet article a bénéficié du soutien financier du Fonds de recherche de l'Université Laurentienne (FRUL) que l'auteur remercie. Ses remerciements s'adressent également aux évaluateurs anonymes de la revue pour la générosité de leurs commentaires et la pertinence de leurs recommandations qui ont permis d'améliorer la version définitive de ce texte.

often took place after the end of a contract. Their obligations and duties were very similar to those of apprentices and domestics in general. Finally, women's domesticity reveals as much about access to cheap labour as it does about the practice of a "charity", that was, at least, temporary.

LE 22 OCTOBRE 1674, Jeanne Matou, 11 ans, est présentée par son père, un habitant de la rivière Saint-Charles, au notaire Romain Becquet à Québec. Conformément aux clauses du contrat d'engagement que ce dernier rédige, Jeanne doit partir travailler à Montréal durant les six prochaines années en qualité de servante au service de Jean-Baptiste Migeon, sieur de Bransat, avocat en parlement, et le « servir fidèlement et honnêtement » durant toute la durée de son service¹. Ainsi en avait décidé son père. En contrepartie, Migeon promet de nourrir sa jeune employée, de la loger, de l'entretenir « en santé et en maladie », et de lui verser 30 livres pour chacune des trois premières années, puis 40 livres pour chacune des trois dernières. Jeanne devenait, en 1674, une des premières jeunes natives du Canada à être ainsi officiellement placée comme servante au service d'un employeur². D'autres, après elle, allaient connaître le même sort et grossir les rangs des domestiques de la jeune colonie française en Amérique du Nord³.

Comme le remarquait Francine Barry, il y a maintenant plus de trente ans, « les domestiques sont certainement les grandes oubliées de l'histoire de la Nouvelle-France. Reléguées dans l'ombre par leurs maîtres, elles le sont restées sous la plume des historiens<sup>4</sup> ». Depuis cette déclaration, les servantes ont fait l'objet de quelques mentions ici et là, mais force est de constater qu'aucune étude spéciale ne leur a été vraiment consacrée<sup>5</sup>. Le relatif silence du groupe dans les

- 1 Contrat d'engagement du 22 octobre 1674 (Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), greffe Romain Becquet, Québec).
- Selon la base de données informatisée en ligne du Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal (PRDH) qui comprend un répertoire des actes d'état civil (1621-1849), un dictionnaire généalogique des familles (1621-1799) et un répertoire des unions et des filiations (1621-1799), Jeanne est baptisée le 6 janvier 1664, au lendemain de sa naissance, à la paroisse Notre-Dame de Québec. Le 22 octobre 1674, Jeanne n'a donc pas tout à fait 11 ans comme l'indique le notaire Becquet dans son contrat. Lors de son mariage, le 17 avril 1679 en la paroisse Notre-Dame de Montréal, soit un peu plus d'un an avant la fin de son temps, la jeune fille est qualifiée de « servante de Migeon » par le prêtre officiant. Cette journée-là, elle épouse le cordonnier Thomas Chartrand, habitant de Pointe-aux-Trembles. La cérémonie est célébrée en présence notamment de Jean-Baptiste Migeon.
- Le terme « domestique » désigne, tant en France qu'au Canada aux XVIIe et XVIIIe siècles, quatre réalités, à savoir : les serviteurs de maison, les domestiques agricoles, les serviteurs personnels et, enfin, toute personne au service d'une autre, sans aucune précision. À cet ensemble, il faut également ajouter les serviteurs sous toutes formes des communautés religieuses et hospitalières qui représentent un groupe important au sein de la colonie. Arnaud Bessière, « La domesticité dans la colonie laurentienne au XVIIe siècle et au début du XVIIIe siècle (1640-1710) », thèse de doctorat, Université Paris IV-Sorbonne et UQAM, 2007, p. 11.
- 4 Francine Barry, « Familles et domesticité féminine au milieu du 18° siècle » dans Nadia Fahmy-Eid et Micheline Dumont, Maîtresses de maison, Maîtresses d'école, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 223.
- 5 La plupart des travaux portant sur les domestiques au Canada sous le régime français se limitent à quelques études universitaires et prosopographiques dans lesquelles la domesticité féminine est, pour ainsi dire, diluée. Voir notamment Daniel Lépine, « La domesticité juvénile à Montréal pendant la première moitié du XVIII° siècle », mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 1982 ; Florent Panzani, « Les domestiques au Canada en 1681. Étude d'un groupe à partir du recensement nominatif de la Nouvelle-

sources de l'histoire sociale explique, en partie, ce constat. Toutefois, il existe plusieurs documents, à commencer par les minutes notariales et les recensements nominatifs canadiens, qui permettent à tout le moins d'identifier cette maind'œuvre particulière et d'en relever les principaux contours. Le présent article propose de brosser un portrait de ces servantes repérées dans la vallée du Saint-Laurent aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il offre aussi l'occasion d'observer leur évolution dans le temps et leur répartition dans la vallée du Saint-Laurent. En outre, il s'interroge sur les tâches auxquelles ces domestiques sont affectées afin de mieux déterminer ce qui les distingue de leurs homologues masculins.

Dans sa synthèse sur les peuples de la Nouvelle-France, l'historien Allan Greer affirme que les servantes « sont pour la plupart des filles de fermiers qui travaillent sans salaire, mais en échange du logement, de la nourriture et d'un petit trousseau, et qui restent sous la coupe de leur patron jusqu'à leur mariage<sup>6</sup> ». Le service domestique ne serait donc pas considéré comme un « métier », mais comme une période de transition ou d'apprentissage avant la formation d'un ménage<sup>7</sup>. Cette description générale, par définition, ne rend bien évidemment pas compte de la complexité et de la diversité du groupe ou des conditions contractuelles que cette étude entend précisément mettre en lumière. De la même façon, Francine Barry postule que les domestiques féminines appartiennent majoritairement « au groupe des filles de familles pauvres ou à lourdes charges familiales » ajoutant, du même souffle, qu'elles « peuvent être considérées comme des défavorisées dans la mesure où leur situation familiale ne leur offre guère de perspectives

France de 1681 », mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2002 et, plus récemment, Tanguy Loisel, « La domesticité au Séminaire de Québec dans la première moitié du XVIIIe siècle », mémoire de Master 1 (histoire), Rennes 2, 2006, et Bessière, « La domesticité dans la colonie laurentienne ». Les historiens Allan Greer et Sylvie Dépatie se sont également intéressés à la présence et aux contours du groupe, hommes et femmes confondus, dans certaines paroisses de la vallée du Saint-Laurent au XVIII<sup>e</sup> siècle pour mieux démontrer que le recours aux domestiques ne s'expliquait pas totalement par les déficiences de la main-d'œuvre familiale des ménages qui les emploient. Voir Allan Greer, Peasant, Lord, and Merchant. Rural Society in Three Quebec Parishes. 1740-1840, Toronto, University of Toronto Press, 1985, p. 23 ; Sylvie Dépatie, « La famille et le marché de la main-d'œuvre dans les campagnes montréalaises en 1765 » dans Gérard Béaur, Christian Dessureault et Joseph Goy (dir.), Familles, terre, marchés. Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (XVIIe-XXe siècles), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 251-260, et id., « Maîtres et domestiques dans les campagnes montréalaises au XVIIIe siècle : bilan préliminaire », Histoire, économie & société, 4 (2008), p. 51-65. Pour le XVIIe siècle, voir Arnaud Bessière, « L'emploi d'une main-d'œuvre domestique dans les campagnes canadiennes à la fin du XVIIe siècle », Histoire et Sociétés rurales, nº 36, 2e semestre, 2011, p. 59-77. Outre l'article de Francine Barry sur les servantes au milieu XVIIIe siècle et la synthèse d'Allan Greer sur les peuples de la Nouvelle-France où il est fait mention de ces travailleuses (Allan Greer, Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France, Montréal, Boréal, 1998, p. 84), les études concernant spécifiquement ces employées ne sont donc pas légion. Mentionnons tout de même le récent ouvrage de Suzanne Gousse sur les couturières, dans lequel il est démontré que certaines ont aussi eu recours à quelques domestiques et même à des esclaves, preuve que ces travailleuses n'étaient pas toutes démunies : Suzanne Gousse, Les couturières de Montréal au XVIIIe siècle, Québec, Septentrion, 2013, p. 105-110.

Greer, Brève histoire, p. 84.

Antoinette Fauve-Chamoux s'est récemment penchée de manière nuancée sur cette question pour le modèle européen de la domesticité : Antoinette Fauve-Chamoux, « Domesticité et parcours de vie. Servitude, service prémarital ou métier? », Annales de démographie historique, 2009/1, nº 117, p. 5-34. Cette recherche s'inscrit dans le sillage d'un vaste projet interdisciplinaire européen intitulé Servant Project, qui visait, entre autres, à démontrer que, « par leur mobilité et leur travail, les domestiques des deux sexes - et tout autant les femmes que les hommes - ont contribué à la formation des sociétés européennes » (p. 6).

d'avenir et ne leur laisse souvent d'autre choix que de s'éloigner pour assurer leur subsistance<sup>8</sup> ». La domesticité féminine se rapprocherait ici, selon elle, « du domaine de l'assistance sociale », d'« un service d'aide aux familles démunies », ou encore d'une « gentillesse » pour reprendre l'expression de Geneviève Ribordy<sup>9</sup>. Bien sûr, cette assertion n'est pas sans intérêt, puisqu'elle comporte une dimension sociale qu'on aurait tort d'exclure totalement. Néanmoins, elle appelle tout de même plusieurs nuances, car elle renvoie, jusqu'à un certain point, à une vision par trop idéalisée de la société coloniale sous le régime français.

#### Estimations et évolution de la domesticité féminine

Pour déterminer les effectifs et observer l'évolution de la domesticité féminine au Canada aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les historiens ont à leur disposition deux sources : les recensements du régime français, d'une part, et les contrats d'engagement canadiens, d'autre part. Pour les fins de cette recherche, nous avons utilisé la version CD-ROM du PRDH dans laquelle sont consignées toutes les informations contenues dans les recensements (noms, âge, état matrimonial, profession et lieu de résidence de chaque individu)<sup>10</sup>. Il a ainsi été possible d'identifier rapidement tous les domestiques recensés en 1666, 1667 et 1681, seules années du régime français pour lesquelles des recensements nominatifs couvrent l'ensemble de la vallée du Saint-Laurent, les recensements de 1716 et 1744 ne concernant que la ville de Québec<sup>11</sup>. Nous avons également eu recours aux microfilms des documents originaux des recensements ainsi qu'aux copies de ces derniers annotées par André Lafontaine<sup>12</sup>. La compilation de ces trois sources, auxquelles il faut ajouter le dictionnaire généalogique de René Jetté<sup>13</sup>, a permis de corriger quelques omissions dans le PRDH et surtout de mettre à jour quelques oublis et erreurs de l'agent recenseur<sup>14</sup>. Au final, les données colligées dans les trois relevés nominatifs canadiens du XVIIe siècle (tableau 1) montrent très clairement que la domesticité au Canada demeure largement masculine. En 1666

- 8 Barry, « Familles et domesticité féminine », p. 227 et 229.
- 9 Barry, « Familles et domesticité féminine », p. 232 et 235, et Geneviève Ribordy, « La famille en Nouvelle-France : bilan historiographique », Cahiers d'histoire, vol. 12, nº 2, 1992, p. 43.
- 10 Ce support CD-ROM, disponible au centre d'archives de BAnQ à Montréal, offre en effet l'avantage de contenir une section « profession », qui permet de repérer facilement les domestiques en utilisant divers mots clés s'y rapportant, et plus particulièrement les vocables « engagé », « domestique », « serviteur », « servante », « valet », « garçon », « volontaire », « travaillant » ou encore « journalier ».
- 11 C'est précisément sur la base du recensement de 1744 que Francine Barry a réalisé son étude sur les servantes au milieu du XVIIIe siècle. Pour une présentation détaillée des recensements de 1716 et 1744, voir Danielle Gauvreau, *Québec, une ville et sa population au temps de la Nouvelle-France*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 24, et Barry, « Familles et domesticité féminine », p. 223.
- 12 André Lafontaine, *Recensements annotés de la Nouvelle-France, 1666 et 1667*, Sherbrooke, 1985, 414 p.; *id., Recensement annoté de la Nouvelle-France, 1681*, Sherbrooke, 1983, 376 p.
- 13 René Jetté, Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 2003, 1176 p.
- Pour une présentation critique des données démographiques de cette source, voir Marcel Trudel, La population du Canada en 1666. Recensement reconstitué, Sillery, Septentrion, 1995, 379 p.; Benjamin Sulte, « Le recensement du Canada, 1667 », dans Histoire des Canadiens-Français, 1608-1888, Montréal, Wilson, 1882-1884, vol. IV, p. 64-78; Hubert Charbonneau, Yolande Lavoie et Jacques Légaré, « Le recensement nominatif du Canada en 1681 », Histoire Sociale, n° 7 (avril 1971), p. 88, et Bessière, « L'emploi d'une main-d'œuvre domestique dans les campagnes canadiennes », p. 61-64.

et 1667, les servantes ne représentent que 2 % de l'ensemble des domestiques recensés ces années-là. En 1681, en revanche, leur proportion s'élève à 17 %, augmentation qui est à rapprocher de l'accroissement naturel de la population dans la colonie, puisque ces domestiques sont, sauf exception, toutes natives du Canada, comme nous le verrons un peu plus loin. Parallèlement, la faible proportion des femmes au sein du groupe des domestiques au XVII<sup>e</sup> siècle est représentative, d'une certaine manière, de la composition globale de la population recensée dans la colonie, quoique l'écart entre les sexes y soit nettement moins

**Tableau 1 :** Répartition des servantes selon l'âge d'après les recensements nominatifs de 1666, 1667 et 1681

Recensements	1666			1667				1681				
Tranches	Nombre de servantes		Nombre total de domestiques		Nombre de servantes		Nombre total de domestiques		Nombre de servantes		Nombre total de domestiques	
d'âge	Nombre	%ª	Nombre	%	Nombre	%ª	Nombre	%	Nombre	%a	Nombre	%
0 à 10 ans	-	-	-	-	2	0,4	3	0,7	8	1,6	31	6,3
11 à 20 ans	6	1,4	150	33,5	6	1,3	112	24,9	60	12,1	159	32,1
21 à 30 ans	1	0,2	229	51,1	1	0,2	259	57,6	6	1,2	128	25,9
31 à 40 ans	-	-	40	8,9	-	-	47	10,4	5	1	100	20,2
41 à 50 ans	2	0,4	17	3,8	2	0,4	19	4,2	3	0,6	42	8,5
51 à 60 ans	-	-	4	0,9	-	-	4	0,9	1	0,2	19	3,8
61 à 70 ans	-	-	-	-	-	-	1	0,2	-	-	5	1,0
71 à 80 ans	-	-	1	0,2	-	-	1	0,2	1	0,2	3	0,6
81 à 90 ans	-	-	-	-	-	-	1	0,2	-	-	1	0,2
Inconnu	-	-	7	1,6	-	-	3	0,7	-	-	7	1,4
Total	9	2,0	448	100,0	11	2,4	450	100,0	84	17,0	495	100,0

Source: BAnQ, Recensements du Canada, 1666, 1667 et 1681.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Pourcentage de servantes par rapport au nombre total de domestiques et non par rapport à celui des servantes.

considérable. En effet, au moment des deux premiers recensements, la population totale est composée à 60 % d'hommes et à 40 % de femmes <sup>15</sup>. En 1681, le nombre des femmes augmente légèrement par suite de l'arrivée des « Filles du roi » et de l'accroissement naturel de la population, mais la proportion d'hommes demeure toujours légèrement supérieure (56 %).

L'infériorité numérique des servantes par rapport à l'ensemble du groupe de domestiques se reflète également à travers l'étude sérielle des contrats d'engagement canadiens (tableau 2)<sup>16</sup>, constat qui va de pair avec les travaux réclamés par la plupart des employeurs – on pense bien sûr ici aux défrichements, particulièrement au XVII<sup>e</sup> siècle, même s'ils se poursuivent tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, quelle que soit l'ancienneté de la paroisse ou du lieu observé<sup>17</sup> –, travaux qui exigent une force physique à laquelle les femmes ne peuvent habituellement pas répondre. Parallèlement, l'analyse de ces contrats – même s'ils ne représentent que la partie émergente des embauches dans la colonie – confirme la part croissante des servantes parmi l'ensemble des domestiques. En effet, on remarque que les effectifs des domestiques féminines ont augmenté d'environ 30 % entre les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Cependant, en dépit de cette hausse, l'évolution de la demande de servantes n'apparaît pas pour autant régulière dans le temps (graphique 1).

Quasiment nulle dans les trois premières décennies de la période couverte par l'étude, la demande de servantes dans la vallée du Saint-Laurent prend de l'ampleur à compter des années 1670. À partir de cette décennie, l'immigration de la main-d'œuvre étrangère – en particulier celle des engagés, composée presque exclusivement de jeunes hommes célibataires – amorce un déclin en faveur d'une nouvelle main-d'œuvre native du Canada. Se basant sur le troisième recensement nominatif de la colonie, Louise Dechêne signalait qu'à partir de

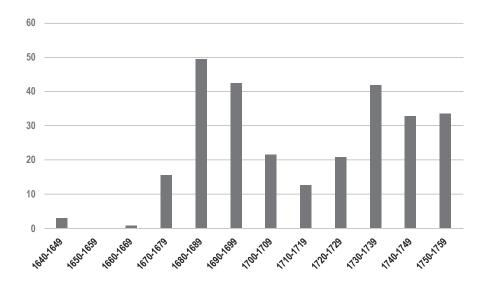
- 15 Par « hommes » et « femmes », on entend des individus de sexe masculin et féminin sans considération de leur âge.
- 16 L'ensemble des contrats d'engagement canadiens impliquant une servante a été circonscrit grâce à l'outil de recherche Parchemin, qui rassemble les intitulés et de brefs résumés de tous les actes notariés signés dans la colonie entre 1626 et 1779. Société Archiv-Histo, Parchemin [ressource électronique] : banque de données notariales, 1626-1784, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo, 2004. Pour les fins de cette étude, les vocables « servante », « domestique », « engagée » et « ménagère », au singulier et au pluriel, ont été utilisés, et seuls les contrats notariés du XVII° siècle ont fait l'objet d'un dépouillement systématique. Toutes les informations contenues dans ces contrats ont ensuite été consignées dans une base de données File Maker afin de faciliter la recherche et le croisement informatique de différentes variables (âge de la servante, durée du service, salaire, fonctions, devoirs du maître et de l'employée, etc.). Pour les contrats du XVIIIe siècle, seules les informations contenues dans les intitulés et courts résumés des actes proposés par Parchemin ont été colligées. Ces informations se limitent ordinairement à la nature et à la date de l'acte, à l'identité des parties contractantes, à leur statut (ou profession) et lieu de résidence respectifs. L'âge de la servante est aussi parfois précisé lorsqu'il s'agit d'une mineure placée par ses parents chez un maître. Par conséquent, et seulement pour les actes du XVIIIe siècle encore une fois, les données relatives à la durée du service, au salaire, aux fonctions de la domestique, aux obligations des deux parties contractantes et à leur capacité ou non à signer n'ont pas encore été enregistrées dans notre
- 17 Sylvie Dépatie, « L'évolution d'une société rurale : l'île Jésus au XVIII<sup>e</sup> siècle », thèse de Ph. D. (histoire), Montréal, Université McGill, 1988, p. 278-279. La seule particularité qui peut vraiment différencier le domestique agricole canadien de son homologue français, c'est sans aucun doute l'âpreté et la cadence des défrichements commandés par la nécessité; une activité toute masculine, qui explique en grande partie la faiblesse de la domesticité féminine dans le monde rural, comme nous le verrons.

**Tableau 2 :** Répartition des domestiques identifiés dans les contrats d'engagement canadiens aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Période	Nombre de servantes	Nombre de domestiques masculins	Nombre de domestiques des deux sexes		
XVII <sup>e</sup> siècle (1640-1700)	116	1 006	1 122		
XVIII <sup>e</sup> siècle (1701-1763)	173	902	1 075		
Régime français (1640-1763)	- 780		2 197		

Source : BAnQ, greffes des notaires, Parchemin. [ressource électronique] : banque de données notariales, 1626-1784, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo, 2004.

**Graphique 1 :** Évolution du nombre de servantes recrutées au Canada entre 1640 et 1759 d'après les contrats d'engagement



1681, une « nouvelle main-d'œuvre, née au pays, commence à remplacer les immigrants<sup>18</sup> ». L'analyse sérielle des contrats d'engagement canadiens tend ici à montrer que cette transition a été un peu plus précoce que ce que ce recensement annonçait; elle coïncide, par ailleurs, avec la baisse du flux migratoire observé dès

la décennie 1670<sup>19</sup>. Si, à partir des années 1680, le nombre de nouvelles servantes recrutées au pays est à peu près constant chaque décennie – et semble plafonner grossièrement autour de 30 à 40 engagements tous les dix ans, exception faite de la décennie 1680 qui enregistre le plus grand nombre de recrutements féminins pour l'ensemble du régime français –, les trois premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle sont en revanche bien en deçà de cette moyenne. Que signifie cette baisse? Un essoufflement de l'offre? de la demande? ou simplement un changement dans les pratiques d'embauche?

Plusieurs recherches menées jusqu'à ce jour plaident en faveur de la dernière hypothèse<sup>20</sup>. En effet, le nombre moyen de domestiques au Canada est demeuré stable tout au long du XVIIIe siècle et leur effectif a augmenté à mesure que la population s'accroissait; nous venons d'ailleurs de l'observer nettement dans le cas des servantes en particulier. Il convient de reconnaître en outre que l'évolution du nombre de contrats d'engagement signés dans la colonie est un indicateur bien imparfait de l'évolution de la demande de domestiques, peu importe le sexe concerné. La diminution du nombre de contrats observée au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ne traduit donc pas une baisse de la demande de servantes. Nous croyons, au contraire, que les employeurs ont préféré les recruter davantage à l'amiable, de gré à gré, plutôt que recourir au service des notaires. Ce nouveau comportement serait probablement lié, en partie, à la plus grande confiance des maîtres à l'égard du « marché de la main-d'œuvre », marché, encore une fois, de plus en plus composé de filles et de fils de colons. En ce sens, si les employeurs n'ont plus affaire à des domestiques immigrants qui leur sont totalement inconnus, si ceux qu'ils embauchent proviennent moins de l'étranger que de leur entourage immédiat ou de leur réseau de connaissances, il est possible que le recours aux services des notaires pour officialiser les engagements ne leur soit plus apparu comme une nécessité absolue. Bien évidemment, pour confirmer cette hypothèse, il faudrait déterminer les liens personnels ou familiaux potentiels entre le maître et sa servante ou la famille de cette dernière, mais aussi les réseaux de sociabilité auxquels les deux parties contractantes appartiennent. Pour l'instant, et en attendant qu'un tel projet de recherche soit mis en branle, attardons-nous aux principales caractéristiques de ces servantes et à leur localisation dans la vallée du Saint-Laurent.

Les historiens et démographes de la Nouvelle-France se sont penchés sur les différents facteurs susceptibles d'expliquer le faible flux migratoire au Canada aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Parmi ces causes, signalons la mauvaise réputation du Canada, la négligence des compagnies monopolistes à peupler la colonie, les décrets excluant les huguenots des politiques migratoires ou encore la relative sédentarité des Français (voir notamment Yves Landry, « Les Français passés au Canada avant 1760 », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 59, n° 4 (printemps 2006), p. 481-500). En revanche, ils ont un peu négligé l'éclairage que pouvait donner l'état du marché de la main-d'œuvre locale (et des structures économiques dont il dépend) sur la faiblesse de l'immigration. Sur cet aspect en particulier, voir Bessière, « La domesticité dans la colonie laurentienne », p. 221-222. Sur l'évolution du flux migratoire au Canada au XVII<sup>e</sup> siècle, voir Hubert Charbonneau et Normand Robert, « Les origines françaises de la population canadienne, 1608-1709 » dans Robert Cole Harris et Louise Dechêne (dir.), Atlas historique du Canada, vol. 1, Des origines à 1800, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987-1990, planche 45.

<sup>20</sup> Gauvreau, Québec, une ville, p. 45; Dépatie, « La famille et le marché de la main-d'œuvre », p. 251-260; Bessière, « La domesticité dans la colonie laurentienne », p. 224-225.

#### Caractéristiques et localisation de la domesticité féminine

Toujours sur la base des recensements nominatifs du XVII<sup>e</sup> siècle (tableau 1), on constate d'abord que la part des femmes adultes âgées de plus de 21 ans tend à diminuer avec le temps. En 1666 et 1667, la proportion des servantes de 21 ans et plus est d'environ 30 %; elle est respectivement de 66 % et de 74 % chez les hommes. En 1681, elle n'est plus que de 19 % (70 % chez les hommes). Autrement dit, 60 servantes, soit près de trois femmes sur quatre, ont entre 11 et 20 ans en 1681. En second lieu, il appert que la moyenne d'âge des servantes est inférieure à la moyenne générale des domestiques, qui passe de 25 à 28 ans entre 1666 et 1681. À l'inverse, la moyenne d'âge des servantes baisse entre le premier et le dernier relevé nominatif, passant de 23 et 21 ans en 1666 et 1667 à seulement 18,4 ans en 1681. À titre de comparaison, la moyenne d'âge des domestiques mâles grimpe de 25 à 29,4 ans, mais l'augmentation constante du nombre de jeunes en service, observée aussi bien dans les recensements que dans les contrats d'engagement canadiens, laisse présumer que la moyenne d'âge des serviteurs mâles et celle du groupe des domestiques en général sont, en 1681, à la veille de diminuer. Cette année-là, en effet, la part des moins de 20 ans s'est nettement accentuée et, à supposer que la tendance se maintienne par la suite, hypothèse légitime puisque l'accroissement naturel de la population se stabilise à 2,5 % par année jusqu'à la fin du régime français<sup>21</sup>, il y a tout lieu de croire que cette jeunesse constitua au tournant du XVIIIe siècle la principale réserve de main-d'œuvre domestique dans la colonie. Cette évolution tend ainsi à démontrer que les employeurs s'orientent vers une main-d'œuvre de plus en plus locale et aussi de plus en plus jeune. Dans le cas de la main-d'œuvre féminine en particulier, cette dernière observation est encore plus probante et l'analyse des contrats d'engagement canadiens confirme l'emploi de très jeunes servantes<sup>22</sup>. Isabeau Poupardeau de Trois-Rivières, par exemple, n'est âgée que de 4 ans lorsqu'elle est baillée par ses parents au service du sieur Joseph de Godefroy, écuyer de Trois-Rivières, pour 11 années consécutives en échange de sa nourriture et de son entretien<sup>23</sup>.

Globalement, la grande majorité des domestiques, hommes et femmes confondus, est composée de célibataires. Comme dans la France d'Ancien Régime, mariage et domesticité semblent donc incompatibles au Canada, même s'il subsiste toujours, à l'occasion, quelques exceptions<sup>24</sup>. En 1666, les neuf servantes

- 21 Hubert Charbonneau, « Le repeuplement de la vallée du Saint-Laurent » dans R. Cole Harris (dir.), Atlas historique du Canada, vol. 1, Des origines à 1800, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987-1990, planche 46.
- Précisons toutefois que les notaires ne prennent pas toujours la peine d'indiquer l'âge des servantes dans les actes. Ainsi, dans les contrats d'engagement du XVIIe siècle, on connaît l'âge de 56 servantes sur les 116 identifiées. Parmi ces 56 domestiques, 30 ont moins de 12 ans. Une recherche dans le *PRDH* a tout de même permis d'établir l'âge de 50 autres servantes, enquête rendue possible grâce aux indications du notaire concernant les parents de l'employée. Au final, la moyenne d'âge obtenue pour ces 106 domestiques est de 16 ans; l'âge modal et médian est de 14 ans. La plus jeune domestique n'a que quatre ans et la plus âgée en a 49.
- 23 Contrat d'engagement du 31 mai 1679 (BAnQ, greffe Adhémar dit Saint-Martin, Montréal).
- 24 Fauve-Chamoux, « Domesticité et parcours de vie », p. 19. S'appuyant sur les travaux de Sarah Pech sur les domestiques à Madrid au Siècle d'Or, Fauve-Chamoux explique que, dans la France d'Ancien Régime, « les contemporains dénonçaient les dissuasions dont usaient les maîtres à l'encontre de leurs "gens" lorsque ceux-ci voulaient se marier », contrairement à ce qui se faisait en Espagne. Il faudrait sans doute

recensées sont toutes célibataires. En 1667, deux veuves seulement sont identifiées<sup>25</sup>. Enfin, en 1681, on relève cinq femmes mariées et une veuve<sup>26</sup>. Le mariage étant, pour reprendre les mots d'André Lachance, « le fondement de la société<sup>27</sup> » au Canada, on peut légitimement s'interroger sur la présence de ces quelques femmes célibataires recensées en qualité de servantes. Comme l'a justement soulevé Florent Panzani dans son mémoire de maîtrise, comment, en effet, expliquer que, au XVIIe siècle, dans une situation de blocage du marché matrimonial, où les hommes sont en surnombre, il soit encore possible de trouver 9 servantes célibataires respectivement en 1666 et 1667, et 78 en 1681<sup>28</sup>? Pour répondre à cette question, il faut observer attentivement le cas de chacune de ces femmes ou plutôt de ces jeunes filles. Nous focaliserons la recherche sur le plus gros contingent, celui de 1681, qui rassemble 78 servantes célibataires. Tout d'abord, l'exercice d'identification de ces domestiques est impossible dans plus de la moitié des cas (46 exactement), car elles ne sont connues que par leur prénom, ce qui rend impossible toute tentative de repérage dans les actes notariés ou le PRDH. On sait juste qu'elles sont jeunes, âgées de 8 à 20 ans pour la grande majorité. Certaines sont peut-être de jeunes Amérindiennes – possiblement des panises – à qui l'on assigna un nom chrétien, mais, faute de données tangibles, nous ne pouvons rien confirmer<sup>29</sup>. Parmi les 32 servantes dont l'identité est clairement établie, 27 n'ont pas 20 ans et sont toutes natives de la colonie, à deux exceptions près<sup>30</sup>. Comme leurs homologues recensées en 1666 et 1667, leur jeune âge justifie souvent leur statut matrimonial et laisse présumer que la plupart ont été

sonder les archives judiciaires pour vérifier si ces pressions subsistaient aussi dans la colonie à la même époque.

<sup>25</sup> Il s'agit de Françoise Charron, 49 ans, servante de Nicolas Marsolet et de Jeanne Claude de Boisandré, 23 ans, servante de Marc Anthoine, de Québec. Cette dernière se maria une première fois en France en 1657 à Pierre Rancourt. Après la mort de celui-ci, elle se remaria avec Louis Lachaise l'année même du deuxième recensement, puis une dernière fois un an après seulement, en 1668, avec Jean Létourneau.

Marie Grimoux, 74 ans, est la seule servante veuve identifiée en 1681. Elle est au service de l'Hôtel-Dieu de Québec et s'est probablement donnée à l'institution jusqu'à la fin de ses jours, même si l'agent recenseur ne la désigne pas comme telle. Les servantes mariées ont pour noms Suzanne Ollivier, Jeanne Brière, Madeleine Gobert, Jeanne Tardi et Denise Gauthier. Ces femmes travaillent toutes pour le compte d'une institution religieuse ou d'un seigneur, et le service domestique apparaît ici comme un moyen d'augmenter le revenu familial ou de se mettre à l'abri de l'indigence pendant un temps. Certaines sont également en service conjointement avec leur mari. C'est le cas de Jeanne Brière, domestique à l'Hôtel-Dieu de Québec, ou de Suzanne Ollivier, servante de Joseph Giffard.

<sup>27</sup> André Lachance, Vivre, aimer et mourir en Nouvelle-France. La vie quotidienne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Montréal, Libre Expression, 2000, p. 66.

Panzani, « Les domestiques au Canada en 1681 », p. 31. Soulignons que l'excédent masculin dans la colonie, particulièrement élevé au moment des deux premiers recensements, est encore de 25 % en 1681. Charbonneau fait aussi remarquer que la diminution de l'immigration après 1673 semble devoir « condamner » au célibat une proportion non négligeable d'hommes mais que quelques individus classés dans les recensements comme célibataires devaient en réalité être veufs ou pouvaient même avoir une épouse encore vivante en France. Voir Charbonneau, Lavoie et Légaré, « Le recensement nominatif du Canada en 1681 », p. 87.

<sup>29</sup> Sur le mouvement d'Amérindiens et d'esclaves dans la vallée du Saint-Laurent, voir Brett Rushforth, Bonds of Alliance. Indigenous and Atlantic Slaveries in New France, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2012, 454 p.

<sup>30</sup> Marie Olive Lavoie, 17 ans, originaire de l'Aunis, arrivée au Canada avec ses parents probablement dans les années 1670, et Jeanne Marchand, 15 ans. On sait, grâce au *PRDH*, que la jeune fille est née en France, mais on ignore de quelle région elle est originaire.

mises en service par leurs parents jusqu'à ce qu'elles se marient – ce qui va être le cas pour 19 d'entre elles dans les années qui suivent le recensement de 1681<sup>31</sup> – ou jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge déterminé par les parties contractantes au moment de leur engagement. Car, contrairement à ce que laissent entendre Allan Greer et Francine Barry, le mariage ne sonne pas nécessairement la fin de service de ces jeunes filles, tant s'en faut. Parmi toutes les embauches relevées au XVIIe siècle, soit 116 contrats, neuf seulement concernent des jeunes filles mises spécifiquement en service jusqu'à ce qu'elles soient pourvues « par mariage », « par mariage ou religion » ou encore « par mariage ou autrement ». En revanche, dans 72 cas, les servantes sont recrutées pour une période de trois ans et moins et ne convolent pas au terme de leur service, sauf exception ou à moins qu'elles aient été placées sur la base d'une entente verbale après leur premier contrat<sup>32</sup>. Plus de 60 % des servantes embauchées au Canada au XVIIe siècle ne l'ont donc été que pour de courtes périodes (tableau 3). C'est le cas notamment de Suzanne Rabouin. Domestique âgée de 15 ans, au service du notaire Romain Becquet d'après le recensement de 1681, la jeune fille ne travaille plus pour son maître l'année suivante. En 1682, on la retrouve en effet au service de Charles Gatignon, garde du magasin du Roi à Québec, chez qui elle est engagée le temps d'une année seulement<sup>33</sup>. Parallèlement, notons que plus la servante est jeune, plus la durée de son service est longue, même s'il faut se garder de généraliser cette observation à l'ensemble du groupe<sup>34</sup>. Comme en Europe à la même époque, il est possible que prendre comme domestiques des enfants « très jeunes et les former assurait un meilleur service par la suite et les rendait plus fidèles et plus motivés que le serviteur engagé à l'âge adulte<sup>35</sup> ». Une chose est sûre : ce type d'engagement

- 31 À titre d'exemple, on peut évoquer le cas de Madeleine Edmond, 15 ans, servante chez Pierre Nolan en 1681. Déclarée enceinte par l'agent recenseur, elle se marie l'année même du recensement avec Nicolas Dupuis, 41 ans, probablement le père de l'enfant. Elle n'est toutefois pas la plus jeune à convoler. Marie Périer, 11 ans, domestique chez Marie-Anne Juchereau en 1681, se marie avec Guillaume Loret Lafontaine deux ans plus tard, en 1683, âgée de 13 ans seulement. En 1694, on sait qu'elle convole à nouveau avec un dénommé Jean Brunet. Ces cas demeurent exceptionnels, car les mariages de très jeunes filles sont plutôt rares dans la colonie, comme le rappellent Hubert Charbonneau et autres dans Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVIIe siècle, Paris, Presses universitaires de France, et Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987, p. 71.
- 32 Parmi les 116 contrats repérés au XVII<sup>e</sup> siècle, on relève seulement 14 femmes mariées et 5 veuves. Neuf jeunes filles sont placées jusqu'à ce qu'elles se marient et une autre, « autant de temps qu'elle voudra » servir ses maîtres. Une femme célibataire s'engage jusqu'à la fin de ses jours au service de la seigneuresse Barbe de Boulogne. Enfin, dans 11 cas, on a affaire à des jeunes filles célibataires qui s'engagent volontairement en qualité de domestique pour une période de trois ans ou moins. Ajoutons que grâce au PRDH, il a été possible de trouver le contrat de mariage de 60 des 75 jeunes filles spécifiquement baillées par leurs parents ou placées par leurs tuteurs respectifs pour une durée déterminée. De cette enquête, il appert que 17 servantes seulement se marient au cours de leur service ou dans l'année qui suit la fin de leur engagement, et 18 autres, de deux à cinq ans après leur contrat. Toutes les autres, soit 25 jeunes filles, convolent plus de cinq ans après l'expiration de leur temps soit, en moyenne, dix ans après l'expiration de leur contrat d'engagement.
- 33 Selon les données du PRDH, Suzanne se marie une première fois en 1689 à Jean Lefettey dit Lamontagne, soit quelques années après la fin de son premier contrat, puis convole une seconde fois en 1696 avec Pierre Desroches dit Roche.
- 34 Par exemple, Madeleine Clément, 10 ans, et Marie-Jeanne Bouchard, 9 ans, n'ont été placées par leurs parents respectifs que pour une année seulement. Contrats du 23 octobre 1678 (BAnQ, greffe Rageot, Québec) et du 5 septembre 1685 (BAnQ, greffe Duquet de Lachesnaye, Québec).
- 35 Fauve-Chamoux, « Domesticité et parcours de vie », p. 18. Leur jeune âge les rendait probablement plus

#### 244 Histoire sociale / Social History

est plus avantageux pour l'employeur qui, habituellement, ne fournit pour tout salaire à sa jeune domestique que ses besoins les plus élémentaires (nourriture, hébergement et habillement)<sup>36</sup>. Et il en va de même pour les quelques rares domestiques qui se mettent au service de leur maître jusqu'à la fin de leurs jours<sup>37</sup>.

**Tableau 3 :** Répartition des contrats d'engagement canadiens impliquant une servante selon la durée du service et l'âge de la domestique

Durée du contrat Tranches d'âge	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans et plus	Jusqu'à ce qu'elle se marie	Jusqu'à la fin de ses jours	Indéterminée
Moins de 10 ans	1	-	-	-	4	10	2	-	-
10 à 15 ans	9	4	15	3	7	5	4	-	1
16 à 20 ans	14	4	2	-	-	-	3	-	-
21 à 25 ans	7	1	1	-	-	-	-	-	-
Plus de 25 ans	5	-	1	1	-	-	-	2	-
Indéterminé	5	2	1	-	1	1	-	-	-
TOTAL	41	11	20	4	12	16	9	2	1

Source: BAnQ, greffes des notaires.

vulnérables encore que leurs homologues adultes à l'autorité de leur employeur respectif, et parfois même à leurs abus, comme en font foi certains dossiers judiciaires de la colonie. Rappelons que pour l'ensemble du régime français, l'historienne Marie-Aimée Cliche constate que le fort pourcentage des servantes parmi les mères célibataires montre bien « que leur métier les exposait à certains risques, phénomène qui a été constaté dans plusieurs villes de France, à la même époque, et au Québec jusqu'au milieu du XXe siècle ». Elle précise également que sur 33 filles-mères désignées comme servantes, principalement au XVIIIe siècle, « plus du tiers avaient eu un commerce intime avec leur maître ou son fils », liaison généralement sans le consentement de la jeune fille. De toute façon, insiste l'historienne, « avec leurs servantes, les maîtres n'avaient pas besoin d'argumenter longtemps : il leur suffisait de "jeter leur pouvoir dans la balance" », abus pour lesquels ils sont doublement coupables, puisqu'ils sont censés surveiller la conduite de leurs domestiques comme de bons pères de famille. Marie-Aimée Cliche, « Filles-mères, familles et société sous le régime français », *Histoire sociale*, vol. 21, n° 41, mai 1988, p. 45, 50-51 et 60. Pour la France, voir Claude Petitfrère, *L'Œil du maître : maîtres et serviteurs de l'époque classique au romantisme*, Bruxelles, Complexe, 1986, p. 138-139.

<sup>36</sup> Bien sûr, là encore, il y a des exceptions à la règle. Par exemple, Marie-Madeleine Matou, 11 ans, est placée pour six années consécutives au service de Jean-Vincent Philippe, écuyer à Montréal, en échange de 40 livres par année (contrat du 7 septembre 1676, BAnQ, greffe Rageot, Québec).

<sup>37</sup> C'est le cas d'Edmée Chastel ou de Marie Lefebvre. Voir les contrats du 3 avril 1661 (BAnQ, greffe Basset dit Deslauriers, Montréal) et du 13 juillet 1680 (BAnQ, greffe Rageot, Québec). Ces exemples ne sont pas sans rappeler les donnés, hommes et femmes confondus, que l'on retrouve au sein de certaines

Dans l'ensemble, le statut matrimonial des filles identifiées dans les recensements ou dans les contrats d'engagement canadiens comme servantes ou domestiques s'explique par leur jeune âge. Même si la plupart ont l'âge légal de se marier (12 ans), les servantes, comme l'ensemble des femmes dans la colonie d'ailleurs, convolent plus tardivement, particulièrement vers l'âge de 19 ou 20 ans<sup>38</sup>. Globalement, quels que soient leur sexe et les clauses de leur contrat, celles et ceux qui s'unissent au terme de leur service ou dans les années qui suivent la fin de leur engagement ont peu de chances de se retrouver de nouveau domestique<sup>39</sup>. Dans le cas des servantes en particulier, la plupart épousent un habitant, parfois lui-même un ancien domestique voire un collègue de travail<sup>40</sup>. D'autres, plus rarement, parviennent à se hisser au-dessus de la masse en épousant un officier, un marchand, un notable ou simplement en entrant dans les ordres. C'est du moins ce que révèle l'analyse du parcours de quelques-unes des 32 servantes célibataires, clairement identifiées comme telles par l'agent recenseur en 1681, à la sortie de leur contrat d'engagement (tableau 4).

Il appert, à cet égard, que celles qui ont été au service de ménages non paysans<sup>41</sup> ont, apparemment, mieux réussi leur reconversion que celles à l'emploi de ménages paysans. En effet, deux d'entre elles ont épousé un notable, trois sont

communautés religieuses (voir note 53). Cependant, contrairement à ces derniers, ces servantes ne sont pas astreintes à des règles particulières et ne sacrifient pas leurs biens (si tant est qu'elles en aient) à leur employeur laïc respectif. Dans tous les cas, ces formes d'engagement témoignent aussi bien du dénuement de ces femmes que d'un célibat contraint ou volontaire propre à certaines d'entre elles.

<sup>38</sup> Charbonneau a démontré que la majorité des filles « prennent mari entre 14 et 23 ans, le maximum se situant à 19 ans. Si la moitié des filles convolent avant 20 ans, les garçons présentent pour leur part une médiane légèrement supérieure à 28 ans; ils se marient surtout entre 22 et 32 ans » : voir Charbonneau et al., Naissance d'une population, p. 71. La moyenne d'âge au mariage des 27 servantes de moins de 20 ans recensées en 1681 est de 18 ans.

Parmi les 116 servantes identifiées dans les contrats canadiens du XVIIe siècle, aucune ne semble s'être engagée par contrat comme domestique après avoir convolé. En revanche, il arrive que des jeunes filles soient réengagées au terme de leur premier contrat. On a ainsi relevé neuf servantes qui, au XVIIe siècle, sont à nouveau mises en service par leurs parents à la fin de leur première embauche ou dans les années qui suivent. Dans certains cas, la servante est même placée chez un autre maître avant l'expiration de son premier engagement, signe, peut-être, d'une mésentente entre le maître et la jeune domestique ou les parents de cette dernière. Par exemple, Anne Labrecque est placée par ses parents pour trois années, à partir du 11 février 1680, chez Jacques Delalande, juge et prévôt de la seigneurie de Lauzon. Or, quinze mois plus tard, le 2 mai 1681, la jeune Anne se retrouve au service d'un dénommé Pierre Boulanger, habitant du Capde-la-Madeleine, pour les cinq années suivantes. Anne n'ira probablement pas jusqu'à la fin de son temps, puisqu'èlle se marie le 12 août 1685, moins d'un an avant la fin de son service. Contrats du 11 février 1680 (BAnQ, greffe Becquet, Québec) et du 2 mai 1681 (BAnQ, greffe Rageot, Québec).

Par exemple, Olive Delavoye épouse en 1684 l'habitant Michel Frenette, un ancien domestique recensé en 1666 et 1667 chez Bertrand Chesnay et Raymond Pagé respectivement (contrat de mariage du 23 mai 1684, BAnQ, greffe Rageot, Québec). Le lieu de travail peut aussi être propice aux rencontres amoureuses. Ainsi, Jeanne Tardi épouse, l'année même du recensement, son collègue de travail, le domestique Drusson (recensé Doison) au service du seigneur de Beauport, Joseph Giffard (contrat de mariage du 25 août 1681, BAnQ, greffe Vachon, Québec). De cette union naîtra, deux ans plus tard, une petite fille; huit autres enfants suivront. De la même façon, la dénommée Geneviève Duclos, servante chez René Robineau, seigneur et baron de Portneuf, prend pour époux Pierre Perreault, avant 1688 selon les données du *PRDH* (le contrat et l'acte de mariage n'ont pas été retrouvés); celui-ci avait lui-même été recensé en 1681 chez le même employeur en qualité de domestique. Sept ans plus tard, Geneviève mettra au monde la première de ses 12 enfants. Dans ces deux cas, le mariage ne serait donc pas la conséquence d'une grossesse inopportune.

<sup>41</sup> Par ménages non paysans, on entend œux dont les chefs de famille sont seigneurs, officiers civils (juge, notaire, greffier) ou marchands, statut ou profession qui les distingue clairement de l'habitant, au sens de « paysans propriétaires ».

devenues religieuses et trois autres ont marié un officier. Parmi ces dernières, évoquons le tragique destin de Madeleine Gignard à partir des données du PRDH. Servante chez Antoine Delafrenaye, écuyer et lieutenant du gouverneur de Montréal, la jeune femme épouse en premières noces en 1681 – et en présence de ses maîtres – Pierre Bonneau, capitaine de milice de la paroisse des Saints-Anges de Lachine<sup>42</sup>. Son mari ayant été tué par les Iroquois six ans plus tard, en septembre 1687, Madeleine épouse la même année, en secondes noces, le dénommé Antoine Renault, caporal de la compagnie de Monsieur le chevalier de Gretres<sup>43</sup>. Ce second mariage sera plus court encore que le premier, puisque le nouveau ménage comptera parmi les victimes du massacre de Lachine, le 5 août 1689<sup>44</sup>. Pour sa part, Angélique Hayot, servante du notaire Pierre Duquet

**Tableau 4 :** Destin des servantes célibataires après le recensement de 1681, selon le type de ménage dans lequel elles ont servi

	Au service d'un ménage paysan	Au service d'un ménage non paysan	Total
Demeure domestique	-	1	1
Devient religieuse	1	3	4
Se marie à un domestique	-	1	1
Se marie à un habitant	6	4	10
Se marie à un artisan	1	2	3
Se marie à un officier militaire	1	3	4
Se marie à un notable	-	2	2
Inconnu	2	5	7
Ensemble	11	21	32

Sources: BAnQ, greffes des notaires, PRDH, dictionnaires généalogiques.

<sup>42</sup> Contrat de mariage du 27 octobre 1681, BAnQ, greffe Maugue, Montréal.

<sup>43</sup> Contrat de mariage du 27 octobre 1687, BAnQ, greffe Basset dit Deslauriers, Montréal.

<sup>44</sup> Selon les données du PRDH, Jeanne Chabaudier, servante du notaire (et ancien soldat) Ameau dit Saint-Séverin à Trois-Rivières en 1681, épouse en janvier 1687, Jean Delage dit Lafleur, soldat de la compagnie de M. Dumesnil. Quant à Anne Gendereau, domestique chez Joseph Giffard, seigneur de Beauport, elle épouse en 1685 Jean Méry, soldat de la compagnie de Descayra (contrat de mariage du 7 février 1685, BAnQ, greffe Vachon, Québec).

en 1681, prononce ses vœux en 1700 et prend le nom de mère de Saint-Joseph; elle sera supérieure de l'Hôpital général de Ouébec entre 1714 et 1717<sup>45</sup>. Tout aussi exceptionnels sont les parcours de Jeanne Gobeil et de Jeanne-Marguerite Lenoir. Simple fille d'habitant, la première est servante chez Jacques Leber, riche marchand de Québec, et épouse en 1691 Louis Pratte, marchand et capitaine du port de Ouébec. La seconde – la seule parmi les 32 servantes du corpus dont le père est identifié comme marchand – est domestique chez René Robineau, seigneur et baron de Portneuf, et convole, en 1684, avec Louis Dandonneau, seigneur du Sablé<sup>46</sup>. Abstraction faite de ses origines sociales qui la distinguent clairement de ses consœurs, toutes filles d'habitants ou d'artisans comme nous le verrons, Jeanne-Marguerite va devenir très active dans les affaires de son mari. Elle est en effet impliquée dans plusieurs contrats notariés, accompagnant son époux ou stipulant seule avec l'autorisation de ce dernier<sup>47</sup>. Le milieu social au sein duquel les servantes évoluent durant leur engagement semble avoir joué sur la destinée de certaines employées, si l'on pense à ces exemples en particulier. Cependant, les recherches menées dans la base de données Parchemin et le PRDH n'ont pas permis de déterminer les liens personnels, professionnels ou familiaux susceptibles d'exister entre l'employeur, d'une part, et le futur époux de sa servante, d'autre part; pas plus d'ailleurs qu'entre le père de la servante et son futur mari. Il importe donc de nuancer cette influence et l'importance du « mimétisme social » que Jean-Pierre Gutton observait parmi les domestiques à l'emploi des seigneurs et des notables surtout dans la France de l'Ancien Régime<sup>48</sup>. Si quelques-unes passent de l'état de servitude à celui de notabilité, la plupart épousent tout de même un habitant. Par conséquent, si le statut ou le milieu social des maîtres a favorisé d'une manière ou d'une autre l'ascension sociale de quelques servantes au Canada, les cas relevés n'en demeurent pas moins des exceptions<sup>49</sup>.

- 45 Panzani, « Les domestiques au Canada », p. 65-66 et Jetté, Dictionnaire généalogique, p. 560. De la même manière, Marie Bouchart et Madeleine Drouard, toutes deux servantes chez les prêtres du Séminaire de Québec en 1681, deviennent religieuses quelques années plus tard : la première, à la Congrégation Notre-Dame-de-Montréal dès 1698 (sœur Saint-Paul); la seconde, chez les Ursulines dès 1699 (mère de Saint-Michel). Voir Jetté, Dictionnaire généalogique, p. 132 et 361.
- 46 Contrat de mariage du 11 octobre 1684, BAnQ, greffe Adhémar, Montréal.
- 47 Sur les femmes procuratrices, voir en particulier Benoît Grenier et Catherine Ferland, « Les procuratrices à Québec au XVIII° siècle : résultats préliminaires d'une enquête sur le pouvoir des femmes en Nouvelle-France » dans Catherine Ferland et Benoît Grenier (dir.), Femmes, culture et pouvoir : relectures de l'histoire au féminin, XV²-XX° siècles, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, p. 127-144 ; id., « "Quelque longue que soit l'absence". Procurations et pouvoir féminin à Québec au XVIII° siècle » CLIO. Histoire, Femmes et Société, n° 37 (printemps 2013), p. 197-225, ou enfin Benoît Grenier avec la collaboration de Catherine Ferland, « "Sans exceptions ni réserve quelconques". Absence des hommes et pouvoir des femmes à Québec au 18° siècle » dans Emmanuelle Charpentier et Benoît Grenier (dir.), Femmes face à l'absence en Bretagne et au Québec (17°-18° siècles). Textes de la journée d'étude tenue à l'Université de Sherbrooke le 17 avril 2013, Québec, CIEQ, 2015, collection Cheminements, p. 29-37.
- 48 Jean-Pierre Gutton, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien régime*, Paris, Aubier, 1981, p. 169.
- 49 Notons néanmoins ici que l'insertion des domestiques au sortir de leur engagement semble mieux réussir aux femmes qu'aux hommes, puisque ces derniers deviennent presque systématiquement habitants une fois leur temps échu. Voir Bessière, « La domesticité dans la colonie laurentienne », p. 401. L'auteur ajoute également que « le pays ne peut de toute façon leur offrir davantage puisque la principale activité de la colonie, au même titre que toute colonie de peuplement, demeure l'agriculture. Il y a certes la traite des fourrures mais sa croissance plafonne rapidement et le commerce s'organise dès les années 1680 ».

La situation de ces jeunes femmes après leur expérience en qualité de servante a permis de remarquer que la plupart d'entre elles étaient au service de ménages non paysans. Mais chez qui ces servantes travaillent-elles précisément ? De manière générale, la lecture des recensements du XVIIe siècle révèle une certaine spécificité de la répartition des servantes en fonction de la localisation et de la profession de l'employeur (tableau 5)<sup>50</sup>. Exception faite de l'année 1667, les maîtres qui résident en ville, et particulièrement à Québec et à Montréal, emploient davantage de servantes que leurs homologues domiciliés à la campagne. Si, toutes proportions gardées, la domesticité féminine est aussi rare dans les campagnes françaises que dans celles du Canada, notons tout de même que les servantes ne constituent pas « le type de domestique de loin le plus répandu<sup>51</sup> » au Canada, contrairement à ce qu'on observe en France. Dans la colonie, ce sont encore les domestiques mâles qui sont les plus sollicités, que ce soit à la ville ou à la campagne. Les servantes qui offrent leurs services en zone « urbaine » se partagent inégalement entre les notables, les artisans et les habitants, d'après le recensement de 1681 essentiellement. À la campagne, en revanche, elles sont presque toutes sous les ordres d'habitants. Cependant, une vérification de l'occupation ou de la profession des chefs de famille employeurs à l'aide de divers outils élaborés par les généalogistes et les archivistes<sup>52</sup> révèle que, dans un cas sur deux, ces ménages ruraux ne sont pas des ménages paysans. En ce sens, plusieurs de ces employeurs ruraux, identifiés comme habitants par l'agent recenseur, sont en fait des seigneurs, des officiers civils (juge, notaire, greffier) ou encore des marchands, statuts ou professions qui les dissocient de l'habitant au sens de paysan propriétaire. Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que ces servantes sont pratiquement absentes des communautés religieuses. Aucune n'y est répertoriée en 1666 et 1667. En 1681, huit seulement travaillent pour le compte des jésuites, des augustines ou du Séminaire de Québec<sup>53</sup>. Contrairement

- 50 Exception faite du recensement de 1681 où l'entité « ville » est clairement définie, précisons que l'agent recenseur ne s'embarrasse pas de distinguer nettement les ménages établis en milieu urbain et ceux vivant à la campagne. En effet, dans les deux premiers relevés, il ne précise pas si Montréal, Québec et Trois-Rivières correspondent aux limites géographiques des trois « villes » ou, au contraire, à celles de leur gouvernement respectif. En 1667, plusieurs localités sont même regroupées sans que l'on puisse distinguer le lieu exact de résidence des ménages recensés. Pour résoudre le problème, nous avons donc vérifié le lieu exact de résidence de chaque ménage employeur recensé à Montréal, à Trois-Rivières et à Québec en 1666 et 1667 à partir des deux terriers du Saint-Laurent de 1663 et 1674, réalisés par Marcel Trudel, seuls outils disponibles pour cet exercice. Marcel Trudel, Le terrier du Saint-Laurent en 1663, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1973, et Marcel Trudel, Le terrier du Saint-Laurent en 1674, Montréal, Éditions du Méridien, 1998.
- 51 Gutton, Domestiques et serviteurs, p. 73 et 102.
- 52 Outre la base de données Parchemin et celle du *PRDH*, le recensement annoté de Lafontaine et le dictionnaire généalogique de Jetté ont été utilisés. Voir Lafontaine, *Recensements annotés* et Jetté, *Dictionnaire généalogique*.
- 53 Une servante est recensée dans la mission jésuite de Beauport, trois autres chez les augustines à Québec et quatre au Séminaire de Québec. Ces servantes sont habituellement plus âgées que la moyenne et sont même parfois recrutées avec leur mari respectif. Sur les domestiques spécifiquement à l'emploi des communautés religieuses, voir Arnaud Bessière, «Les domestiques des communautés religieuses au Canada XVII° siècle », Études d'histoire religieuse, 74 (2008), p. 45-69. Précisons ici que les donnés répertoriés par l'agent recenseur dans les dénombrements n'ont pas été comptabilisés, car les communautés auxquelles les donnés sacrifient leur personne et leurs biens les isolent clairement du groupe des domestiques et les astreignent, de fait, à des règles spécifiques. Sur ce groupe particulier voir Jean Côté, « L'institution des

**Tableau 5 :** Répartition des servantes recensées en 1666, 1667 et 1681 selon la catégorie socioprofessionnelle de leur employeur respectifa et le milieu de vie déduit des recensements

Catégorie		Milieu urbain	1	Milieu rural			
socioprofessionnelle des employeurs	1666	1667	1681	1666	1667	1681	
Officiers civils et militaires	2	1	9	-	-	-	
Employés subalternes de l'administration	-	-	-	-	-	-	
Soldats	-	-	1	-	-	-	
Marchands et bourgeois	3	-	-	-	-	-	
Artisans de la construction	1	-	-	-	-	1	
Artisans divers	-	-	4		-	1	
Commerçants	-	-	2	-	-	-	
Navigateurs	-	-	-	-	-	-	
Habitants	-	-	12	1	4	22	
Ordres religieux	-	-	7	-	-	1	
Divers	-	-	-	-	-	-	
Sans profession déclarée	2	4	20	-	2	4	
Total	8	5	55	1	6	29	

Source: BAnQ, greffes des notaires.

aux servantes, les garçons sont majoritairement engagés à la campagne par des habitants et des communautés religieuses. Observons tout de même que la capacité des urbains à employer des domestiques est beaucoup plus forte que celle des ruraux<sup>54</sup>.

L'étude des contrats d'engagement corrobore, là encore, les observations tirées des relevés nominatifs, puisque plus d'une servante sur deux est au service d'officiers civils et militaires ou de marchands et bourgeois (tableau 6). La

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> La liste des professions des employeurs et leur catégorisation s'inspirent de celles, plus complètes, proposées par Danielle Gauvreau dans son étude sur la ville de Québec. Voir Gauvreau, *Québec*, p. 205-207.

donnés », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 15, n° 3 (1961), p. 344-378, et, plus récemment, Diane Gervais, « À chacune son rang. Les "filles données" des Sœurs Grises 1855-1905 », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 68, n° 1-2, été-automne 2014, p. 7-23.

<sup>54</sup> Sur la localisation de la domesticité masculine et les employeurs qui y recourent, voir Bessière, « La domesticité dans la colonie », p. 132.

#### 250 Histoire sociale / Social History

**Tableau 6 :** Distribution des contrats d'engagement canadiens de 1640 à 1700 impliquant une servante, selon la catégorie socioprofessionnelle des employeurs

Catégorie socioprofessionnelle des employeurs	Nombre de servantes	%
Officiers civils et militaires	26	22,4
Ordres religieux et gens d'Église	1	0,9
Employés subalternes de l'administration	2	1,7
Soldats	1	0,9
Marchands et bourgeois	39	33,6
Artisans de la construction	3	2,6
Artisans divers	3	2,6
Commerçants	3	2,6
Navigateurs	-	0,0
Habitants	17	14,7
Charretiers	-	0,0
Divers	1	0,9
Sans profession déclarée	20	17,2
Ensemble	116	100,0

Source: BAnQ, greffes des notaires

domesticité féminine est donc une domesticité urbaine avant tout et, contrairement aux domestiques masculins, elle est surtout sollicitée pour répondre aux besoins des mieux nantis de la société coloniale.

Mais à quelles tâches ces jeunes filles sont-elles précisément affectées? Les notaires ne sont ordinairement pas très loquaces lorsque vient le temps de consigner dans les contrats les fonctions de la servante. Souvent, celle-ci est recrutée pour « faire tout ce dont elle sera jugée capable honnêtement », « faire les travaux ordinaires que les personnes de son sexe sont accoutumées de faire en ladite qualité » ou encore « servir en tout ce qui lui sera possible », ce qui laisse au

chercheur une grande latitude pour imaginer ces activités. En revanche, un notaire plus prolixe indiquera que ces jeunes filles sont embauchées autant pour faire valoir les terres de leur maître que pour prendre soin des bestiaux et des volailles, jardiner, entretenir la maison, « avoir soin du linge, de la vaisselle et autres choses » ou encore pour « tenir les enfants »55. Dans un cas en particulier, les précisions du notaire sont peu communes. En effet, Louise Savaria, 21 ans, est baillée par son père pour un an chez André Jorian, maître tonnelier de Québec, pour « le servir de cœur et d'affection », entendons ici avec « respect et diligence »<sup>56</sup>. La présence de ces servantes, quelles que soient leurs tâches et à la lumière de l'occupation de leur employeur respectif, rappelle surtout l'existence d'une domesticité traditionnelle que l'on retrouve, toutes proportions gardées là encore, dans les grandes maisons françaises. Son objectif, particulièrement chez les notables, est de manifester la fortune et le rang du maître, mais aussi « d'assurer les multiples besognes matérielles dans une civilisation bien peu mécanisée »57. La distribution géographique de la main-d'œuvre féminine apparaît donc tout à fait logique, puisque les notables, dont la fortune dépend de l'armée et de l'État, sont plus nombreux en milieu « urbain » qu'en milieu rural et embauchent proportionnellement plus de servantes - et de domestiques en général - que les autres catégories socioprofessionnelles<sup>58</sup>. Le recours régulier aux servantes, à partir des années 1670, illustre parallèlement le développement et la consolidation des deux principaux noyaux urbains de la colonie (Montréal et Québec), mais aussi des élites qui y résident. Nous sommes loin d'être en présence d'une société peu structurée dont les contours se sont désagrégés face au contexte nord-américain<sup>59</sup>, car la domesticité féminine est finalement la manifestation tangible d'une société nettement hiérarchisée. Mais qu'on ne se leurre pas. Encore une fois, contrairement à ce qu'on voit dans la métropole, la servante n'est pas le type de domestique le plus répandu en ville et dans ce type d'emploi, la proportion de filles demeure nettement inférieure à celle des garçons, peu importe la localisation. Il ne faut pas perdre de vue en effet que le Canada du régime français est « une société majoritairement de type agricole sur un territoire en pleine expansion et où l'intérêt principal, tant de la population que de l'administration royale, est le défrichage, le peuplement et la culture du sol<sup>60</sup> ».

- Catherine Gennier, par exemple, s'engagea à Timothée Roussel pour le « servir sur sa terre au lieu de la Canardière comme fermière, avoir soin de tous les bestiaux, volailles, jardiner et de tout ce qui dépendra de ladite terre » (contrat du 25 octobre 1673, BAnQ, greffe Rageot, Québec). Catherine Glory promit quant à elle de servir une année Marie-Anne Hardy et Pierre Malet dans leur maison et de garder leurs bestiaux (contrat du 10 novembre 1696, BAnQ, greffe Basset, Montréal). Voir également les contrats d'engagement du 18 avril 1692 (BAnQ, greffe Chambalon, Québec) ou encore celui du 1er août 1684 (BAnQ, greffe Rageot, Québec).
- 56 Contrat d'engagement du 1er mars 1697 (BAnQ, greffe Rageot de Saint-Luc, Québec). Précisons qu'André Jorian est marié à une dénommée Barbe Albert et que Louise convole, en 1698, avec Louis Métivier, immigrant originaire du Poitou, quelques mois seulement après la fin de son contrat d'engagement.
- 57 Gutton, Domestiques et serviteurs, p. 69.
- 58 En 1765, la situation semble avoir changé en milieu rural, puisque Sylvie Dépatie a noté que les notables embauchaient presque autant de filles que de garçons de plus de 15 ans dans les campagnes montréalaises, et ce, sans doute pour le travail de maison. Dépatie, « La famille et le marché de la main-d'œuvre », p. 251-
- 59 William J. Eccles, The Canadian Frontier, 1534-1760, rééd., Albuquerque, University of New Mexico Press, 1974, p. 88 et 100.
- 60 Panzani, « Les domestiques au Canada », p. 44.

Par conséquent, ce sont les travailleurs agricoles, les domestiques mâles, qui sont le plus sollicités dans la colonie laurentienne des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>61</sup>.

### La domesticité féminine : un métier, un apprentissage ou un système d'entraide sociale?

Le portrait des servantes qui vient jusqu'ici d'être brossé démontre assez nettement que le service domestique ne constitue pas un métier mais bel et bien une période de transition ou d'apprentissage, sinon les deux, sauf pour quelques veuves et femmes mariées qui semblent peut-être appartenir au monde du travail. D'ailleurs, comme nous le verrons et comme le note à juste titre Suzanne Gousse, « les conditions d'engagement des domestiques ne sont pas très différentes de celles des apprenties couturières<sup>62</sup> ». Dans plus de 75 % des cas, la servante que l'on trouve dans les contrats d'engagement canadiens au XVIIe siècle est une jeune fille mineure baillée par ses parents ou son tuteur à un maître pendant une année ou plus. Et la tendance se poursuit au siècle suivant<sup>63</sup>. Durant son service, la domestique a la possibilité d'apprendre à tenir une maison et fait parfois office de gardienne auprès des enfants du ménage qui l'emploie. Surtout, elle est placée chez un maître pour « faciliter les moyens de gagner sa vie honnêtement<sup>64</sup> ». En effet, plusieurs peuvent espérer accumuler durant leur engagement un petit pécule pour accroître le revenu familial ou en prévision de leur mariage qui, nous l'avons vu, n'intervient pas immédiatement une fois le contrat terminé. Car le salaire de toutes les servantes ne se limite pas simplement à leur hébergement chez l'employeur, à leur nourriture et à un petit trousseau, pour reprendre les mots d'Allan Greer<sup>65</sup>. Sur les 116 servantes identifiées dans les contrats canadiens du XVIIe siècle, 50 sont en effet rémunérées en espèces et 20 touchent des gages supérieurs à la moyenne des salaires féminins évaluée à 54 livres 10 sols<sup>66</sup>. Habituellement, il s'agit de domestiques un peu plus âgées que la moyenne, parfois de veuves ou de femmes mariées engagées conjointement ou non avec leur mari au service d'un même

- 61 Bessière, « La domesticité dans la colonie », p. 91 et 135.
- 62 Gousse, Les Couturières, p. 110. Sur les apprentis, l'ouvrage qui demeure encore à ce jour la principale référence sur le sujet est celui de Jean-Pierre Hardy et David-Thierry Ruddel, Les apprentis artisans à Ouébec, 1660-1818, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977, 220 p.
- 63 Sur les quelque 170 servantes recrutées dans la colonie au XVIIIe siècle, plus des deux tiers concernent des jeunes filles mises en service par leurs parents ou leurs tuteurs. Sur les 116 contrats d'engagement repérés au XVIIe siècle, 85 concernent des baux, c'est-à-dire des filles mineures âgées de moins de 25 ans placées en qualité de servantes. Parmi elles, 10 sont spécifiquement des orphelines mises en service chez un maître par le procureur du roi ou leurs tuteurs. Sur les orphelines en particulier, voir Yoland Bouchard, « Les enfants du Roi à Montréal au 18e siècle », mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, 1989.
- 64 Contrat du 12 février 1695 (BAnQ, greffe Chambalon, Québec). Voir également le contrat du 13 mars 1699 concernant l'engagement d'une dénommée Louise à Jean Bussière (BAnQ, greffe Chambalon, Québec).
- 65 Greer, Brève histoire, p. 84.
- A titre de comparaison, les gages des serviteurs masculins recrutés au Canada sont, en moyenne, et à peu de choses près, deux fois plus élevés que ceux versés aux servantes. Voir Arnaud Bessière, « Le salaire des domestiques au Canada au XVIII° siècle », Histoire, économie et société, vol. 4, 2008, p. 43. Il faudrait bien évidemment vérifier si ces règlements en espèces se poursuivent au XVIII° siècle ou si, au contraire, les paiements en nature se généralisent. Les premières analyses effectuées dans les contrats notariés du XVIII° siècle tendent à montrer que les deux formes de rétribution se maintiennent. Ajoutons que selon Francine Barry, « seules les veuves qui s'engagent pour une courte durée reçoivent une rémunération », ce que contredit ici l'analyse sérielle des contrats d'engagement canadiens du XVIII° siècle. Barry, « Famille et domesticité », p. 232.

employeur<sup>67</sup>. À l'inverse, sur les 30 servantes dont les salaires sont inférieurs à 55 livres par année, 25 sont des jeunes filles mises en service par leurs parents. Par conséquent, l'expérience de conduire une maison justifierait sans doute ici les écarts entre les salaires observés parmi les servantes rétribuées en espèces. Toutes les autres, soit plus de la moitié du groupe, obtiennent pour tous gages leur nourriture, parfois leur logement, et en fin de service, selon les cas, une paire de souliers, quelques vêtements neufs ou usagés (jupes, brassières, camisoles, chemises, coiffes, mouchoirs, paires de bas, etc.), un habit neuf complet, quelques minots de blé, une vache laitière ou encore une taure pleine<sup>68</sup>.

Dans son étude sur la domesticité féminine au milieu du XVIIIe siècle, Francine Barry estime que la mise en service de jeunes filles par leurs parents répond à deux objectifs : « d'une part, soulager la famille d'un membre moins productif sur la terre que les enfants mâles, et d'autre part, élargir le champ des possibilités d'avenir » de ces jeunes servantes<sup>69</sup>. La domesticité féminine se rapprocherait, selon l'auteure, du domaine de l'assistance sociale et ressemblerait à l'institution contemporaine des « familles d'accueil ». En outre, « les devoirs respectifs des maîtres et des domestiques relèveraient davantage de la bienveillance et du climat familial que des conditions de travail au sens strict<sup>70</sup> ». Si la position de l'auteure semble recevable, jusqu'à un certain point, dans le cas spécifique des orphelines placées comme servantes par le procureur du roi ou les tuteurs de la jeune fille, il convient tout de même de la nuancer pour toutes les autres domestiques, et ce, pour quatre raisons essentiellement.

D'abord, si la misère a pu effectivement pousser certaines familles, mais aussi quelques veuves ou femmes abandonnées et démunies, à se décharger pendant un temps d'un ou de plusieurs de leurs enfants<sup>71</sup>, l'historien doit toutefois observer une certaine distance critique à l'égard des déclarations consignées dans certains contrats d'engagement et ne pas céder automatiquement aux sirènes de la compassion. Par exemple, lorsque Denis Thibault place sa fille de 7 ans chez

- 67 Par exemple, Madeleine Maréchal, séparée de corps et de biens de Pierre Poupardeau, est engagée pour deux années au service de Claude Volant, sieur de Saint-Claude, demeurant au Cap-de-la-Madeleine, en échange de 70 livres par année (contrat du 24 août 1676, BAnQ, greffe Cusson, Trois-Rivières). Pour sa part, Catherine Gennier, veuve de Louis Dupin, s'engage pour une année au service de Timothée Roussel, maître chirurgien à Québec, en échange de 75 livres « payées moitié en argent en fin dudit temps et l'autre moitié qu'il [ledit Roussel] lui avancera au fur et mesure qu'elle en aura besoin et qu'elle gagnera » (contrat du 25 octobre 1673, BAnQ, greffe Rageot, Québec).
- 68 Voir notamment les contrats du 10 mars 1697 entre Marie Charpentier et Jean Leroy, du 17 juin 1696 entre Jeanne Gille et Charles Garnier (BAnQ, greffe Rageot de Saint-Luc, Québec) ou encore celui 13 juillet 1680 entre Marie Lefebvre et René-Louis Chartier (BAnQ, greffe Rageot, Québec).
- 69 Barry, « Familles et domesticité féminine », p. 229
- 70 Barry, « Familles et domesticité féminine », p. 233-234.
- Par exemple, quand Catherine Guichelin décide de placer sa fille de 6 ans chez Jean Lepicq jusqu'à ce qu'elle puisse se marier, la mère déclare au notaire qu'elle la baille « étant donné la pauvreté où elle est réduite depuis l'absence de son mari » (contrat du 5 mars 1677, BAnQ, greffe Becquet, Québec). Dans certains cas, ce sont les relations familiales problématiques ou conflictuelles qui conduisent certaines filles à se mettre volontairement en service en qualité de domestique pour subvenir simplement à leurs besoins. Ainsi, quand Hélène Valiquet, 16 ans, s'engage pour deux années au service de Paul Agnez, elle déclare au notaire « que ses parents ne lui ont donné aucun bon advis (sic) pour l'avancer » après que ce dernier lui eut demandé si elle n'avait ni parents ou amis au moment de la signature du contrat (contrat du 13 avril 1682, BAnQ, greffe Maugue, Montréal).

Gabriel Gosselin et son épouse pour dix années consécutives, doit-on se rallier automatiquement aux propos du père qui affirme au notaire ne pas être en état d'élever sa fille et de la nourrir, étant « chargé d'enfants et dans une extrême pauvreté »<sup>72</sup>? En ce sens, on ne peut pas totalement exclure l'hypothèse que certains parents ont exagéré leur indigence pour tenter de bonifier les clauses de l'engagement de leur enfant ou encore pour se déculpabiliser de leur geste, même si, dans ce dernier cas, le chercheur serait bien en peine de valider ce préjugé et d'établir la nature réelle du sentiment parental.

Par ailleurs, contrairement à ce que laisse entendre Francine Barry, toutes les domestiques ne proviennent pas systématiquement des classes les plus humbles de la société canadienne. Même si la grande majorité des servantes recensées en 1681 sont filles d'habitants (soit les deux tiers des 32 servantes dont l'identité a été clairement colligée par l'agent recenseur), il ne faut pas omettre que sous ce vocable « se cache une gamme de situations effectives. Certains sont en mesure de produire des surplus pour la vente, d'autres ont juste assez de terre défrichée pour satisfaire aux besoins de leur famille, tandis qu'un troisième groupe est sous ce seuil et doit vendre sa force de travail pour subsister<sup>73</sup> ». Si l'on se fie au portrait de la paysannerie tracé par Louise Dechêne pour le XVIIe siècle, le premier groupe constituerait environ 10 % de la paysannerie; le second, 50 %<sup>74</sup>. Les paysans démunis représenteraient donc environ 40 % du groupe, leur importance s'expliquant en grande partie par leur installation récente, par suite de l'immigration. On peut donc en conclure que les domestiques nées au Canada proviennent essentiellement de milieux modestes, voire pauvres. Néanmoins, on trouve dans le groupe des servantes recensées en 1681 des filles de chirurgiens, d'artisans ou encore de marchands<sup>75</sup>. Même constat dans les contrats d'engagement, quand le notaire précise bien sûr la profession du chef de famille<sup>76</sup>. Marguerite Neveu, par exemple, est la fille du bourgeois Philippe Neveu. Elle est mise en service chez Louis Niort, écuyer et marchand à Québec, jusqu'à ce qu'elle

- 72 Contrat du 6 mars 1694, BAnQ, greffe Louis Chambalon, Québec. Notons que dans ce cas en particulier, la jeune fille quittera son service avec une vache et un habit neuf de pied en cap. Par ailleurs, une recherche dans le *PRDH* montre que Marie-Anne est, en 1682, l'aînée d'une fratrie qui compte quatre enfants en tout. Ses parents, Denis Thibault et Marie-Andrée Caillou, auront quatre autres enfants entre 1683 et 1693.
- 73 Sylvie Dépatie, « El ser mas independiente del mundo? La construccion del 'habitant' canadiense » dans Catherine Poupeney-Hart et Albino Chacón Gutierrez, El discurso colonial: construcción de una diferencia americana, Heredia (Costa Rica), Editorial Universidad National (EUNA), et Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2002, p. 206.
- 74 Louise Dechêne, Habitants et marchands, p. 399 et 401.
- Parmi les 32 servantes célibataires recensées en 1681, 22 sont filles d'habitants, cinq sont filles d'artisans et dans un cas seulement le père de la servante est un marchand (il s'agit de Jeanne-Marguerite Lenoir, comme on l'a vu plus haut). Dans quatre cas, l'origine sociale de la servante n'a pu être déterminée. Les six filles d'artisans et de marchands sont toutes au service de ménages non paysans. Quant aux 22 filles d'habitants, neuf travaillent pour le compte de ménages paysans. Les autres (13) sont au service de ménages non paysans.
- 76 La profession des pères des jeunes mineures mises en service est spécifiée par le notaire un peu plus d'une fois sur deux dans les contrats d'engagement du XVII<sup>e</sup> siècle (55 % des cas exactement). Parmi les 85 jeunes filles placées par leurs parents durant cette période, 34 ont un père désigné comme « habitant ». Dans huit cas, le chef de famille est un artisan; dans deux autres, on a affaire à un marchand. Les deux derniers sont identifiés comme chirurgiens. Dans les autres cas (39), ou bien le notaire ne prend pas la peine d'indiquer la profession du père ou bien on a affaire à des orphelines placées par le procureur du roi.

soit pourvue par mariage<sup>77</sup>. Par conséquent, toutes les catégories sociales sont susceptibles de fournir des domestiques, y compris des bourgeois. Cependant, comme le résume bien Florent Panzani, « si l'origine sociale ne conditionne pas forcément l'entrée dans le monde des [servantes], il y a fort à parier qu'elle influence grandement la destination<sup>78</sup> ». En ce sens, si une fille de bourgeois peut devenir pour un temps domestique, ses chances d'exercer chez un notable plutôt que chez un habitant sont plus grandes que celles réservées à une fille de laboureur, l'objectif étant probablement moins, pour elle, de se mettre à l'abri du besoin que de préparer son avenir et d'élargir son « champ de possibilités »<sup>79</sup>. On pourrait bien sûr spéculer sur les nombreuses raisons qui ont ainsi poussé certains notables ou bourgeois à placer leurs enfants comme domestiques (retour en France pour une durée indéterminée, difficultés financières, mise en service pour corriger une enfant trop indisciplinée, etc.), mais l'intérêt ici est moins de comprendre ces motivations que de démontrer la présence, au sein du corpus, de domestiques issues de milieux plus favorisés.

Outre les origines sociales de la servante, l'idée que la domesticité féminine puisse constituer une forme d'entraide sociale porte à croire que l'employeur est désintéressé dans ces embauches, ce qui renvoie, en quelque sorte, au mythe de la société coloniale idéale. Or, comme nous l'avons évoqué précédemment, l'emploi d'une jeune fille est loin d'être sans intérêt pour le maître, puisque cette maind'œuvre ne lui coûte pas trop cher, voire à peu rien s'il embauche de très jeunes filles. Par ailleurs, dans le cas des orphelines en particulier, la famille d'accueil percevait même une indemnité du procureur du roi<sup>80</sup>. Aussi, sans tomber dans l'autre extrême ou dans une interprétation marxiste de la domesticité féminine présumant d'office que les employeurs sont tous des êtres cupides et vénaux profitant du malheur ou de la misère de certaines familles – constat d'autant plus navrant que ces maîtres font partie des privilégiés de la société pour la plupart, les plus à même de faire preuve de générosité et d'altruisme, justement –, gardons tout de même à l'esprit que ce type d'embauche pouvait aussi constituer une bonne affaire. Somme toute, les deux parties y trouvent finalement leur compte.

Enfin, l'étude des contrats d'engagement démontre que les obligations et devoirs de ces jeunes employées – et de leurs parents, au cas où la servante viendrait à s'absenter ou à quitter son service sans l'accord de son maître<sup>81</sup> – se distinguent peu de ceux incombant aux apprentis, comme nous l'avons vu, et aux domestiques en général, tous âges et tous sexes confondus. Ainsi, ces jeunes filles doivent faire tout ce qui leur est commandé « de licite et d'honnête », et promettre de servir « fidèlement » leur employeur jusqu'à la fin de leur temps

<sup>77</sup> Contrat du 4 octobre 1677 (BAnQ, greffe Duquet de Lachesnaye, Québec). Voir également le contrat de Marie Massart, 12 ans, mise en service par son père, Nicolas, marchand bourgeois de Québec. Contrat du 29 avril 1688 (BAnQ, greffe Rageot, Québec).

<sup>78</sup> Panzani, « Les domestiques au Canada », p. 42.

<sup>79</sup> À cet égard, l'exemple de Jeanne-Marguerite Lenoir au service de René Robineau, seigneur et baron de Portneuf, en 1681 est assez probant.

<sup>80</sup> Bouchard, « Les enfants du Roi à Montréal », p. 35.

<sup>81</sup> Les archives judiciaires de la colonie révèlent bien à cet égard que certaines jeunes filles ont fait défaut durant leur engagement, constat qui traduit probablement leur difficile adaptation à leur nouveau milieu et qui a contraint l'employeur à ester en justice pour réclamer réparations.

« sans pouvoir quitter ou servir ailleurs sans congés ». En retour, le maître se charge d'entretenir sa jeune domestique, de la nourrir, de la loger et de la « traiter doucement ou humainement » comme tous les autres serviteurs. Et à l'instar de ces derniers, il arrive même que le maître leur verse un salaire. Autrement dit, la bienveillance et les obligations du maître à l'égard de son employé ne sont pas exclusives aux jeunes filles; elles concernent en principe l'ensemble des domestiques. La seule différence notable que l'on observe dans certains contrats concerne la clause obligeant le maître à instruire sa servante dans la foi et religion catholique apostolique et romaine, en l'emmenant notamment assister au service divin<sup>82</sup>. Dans ces cas en particulier (une dizaine seulement dans notre corpus), les servantes concernées sont très jeunes, âgées de moins de 10 ans pour la plupart. Hormis cette distinction, le maître est tenu dans tous les cas, en bon père de famille et en bon chrétien qui se respecte, de considérer son domestique avec tolérance et compassion, quel que soit son sexe ou son âge.

#### Conclusion

La domesticité féminine au Canada sous le régime français est constituée d'une main-d'œuvre principalement locale, juvénile, voire enfantine, qui travaille surtout en milieu urbain au service de l'élite ou des privilégiés de la colonie. Contrairement à la domesticité masculine qui dépend jusqu'aux années 1670 de l'immigration, cette domesticité voit véritablement le jour dans la colonie à partir du moment où le Canada recrute ses domestiques à l'intérieur de son territoire, de sa propre population et, plus particulièrement, au sein de ménages modestes voire pauvres, même si on relève tout de même quelques filles de professionnels parmi les servantes. Certaines d'entre elles, très rarement, se mettent à l'emploi d'un maître jusqu'à la fin de leurs jours, mais pour la très grande majorité des jeunes filles placées par leurs parents chez un maître, le statut de servante n'est que temporaire et constitue, en définitive, une période d'apprentissage. Toutefois, contrairement à l'interprétation actuelle du groupe dans l'historiographie, ces domestiques ne demeurent pas nécessairement en service jusqu'à ce qu'elles se marient; la plupart convolent, au contraire, plusieurs années après la fin de leur temps. Durant leur engagement, elles ont la possibilité de « gagner leur vie honnêtement » et ne travaillent pas toutes sans salaire, puisque plusieurs d'entre elles sont rémunérées en espèces, certaines recevant même des gages supérieurs à la moyenne des salaires féminins. Pour les plus pauvres, nombre de soucis leur sont épargnés, d'abord celui du pain quotidien. Cette domesticité relève, en définitive, aussi bien de la location d'une main-d'œuvre bon marché que de l'exercice d'une « charité », au moins provisoire, qui profite aux deux parties contractantes. L'expérience du service domestique permet aux jeunes filles d'apprendre à bien conduire une maison, mais aussi à respecter l'autorité de leur employeur. Une fois mariées, ce n'est plus au maître qu'elles doivent « obéissance<sup>83</sup> », bien entendu,

<sup>82</sup> Voir notamment les contrats du 19 avril 1700 (BAnQ, greffe Chambalon, Québec) et du 17 septembre 1691 (BAnQ, greffe Rageot, Québec).

<sup>83</sup> Une obéissance relative puisque, comme le rappelle très justement Allan Greer, « dans la réalité quotidienne des relations entre hommes et femmes, le principe fondamental du patriarcat s'accompagne d'une grande

mais à leur conjoint. Ce mari, elles le trouvent dans les rangs des paysans, même si certaines parviennent remarquablement à gravir les échelons en épousant un officier, un marchand, voire un notable. Dans certains cas, le milieu social au sein duquel les servantes ont évolué semble avoir favorisé leur ascension sociale. Toutefois, seule une analyse plus fine des liens potentiels entre l'employeur, d'une part, et la famille de la servante ou de son mari, d'autre part, permettrait de confirmer cette hypothèse. Élargie à l'ensemble du groupe, cette recherche donnerait sans doute l'occasion de mettre au jour les réseaux de sociabilité qui ont favorisé leur recrutement, mais aussi de mieux appréhender la mobilité du travail dans la vallée du Saint-Laurent des XVIIe et XVIIIe siècles.

complexité et d'une grande diversité, de même que de nombreuses contradictions ». Greer, Brève histoire,

## **BC STUDIES**

The British Columbian Quarterly



Peer reviewed multi-disciplinary multi-sensory BC.

Free Your Mind, Tania Willard (BCS Cover, Spring 2017)

#### **OPEN ACCESS CONTENT - DIGITAL BC**

**SOUNDWORKS** - New alternate scholarly form - a sound recording and accompanying peer-reviewed essay.

**BLOGS** - Along with our *BC Places and Voices* blog, we have begun a collaborative blog with BC archivists. See *Archives Matter*.

**NEW MEDIA** - A section focused on emerging technologies used in educational and artistic projects. Includes original essays, New Media reviews, and Exhibition reviews.

**DIGITAL POSTCARDS** - Online gallery of videos and photos that depict diverse areas of BC. The "monuments" section considers how public history is marked across the province. Digital Postcards are accepted on an ongoing basis - we welcome your contribution!

**MAPS** - Featured articles, photo essays, and digital postcards located on a map of BC, Fraser River Goldmines and their Place names, First Nations of BC, and more.

**CASE COMMENTS** - seek to interpret the significance and importance of recent legal decisions affecting British Columbia.

Subscriptions - back issues - news - photo essays - reviews - reflections - forums - audio articles - maps, and so much more.

www.bcstudies.com





